WAREMME : « Waremme c'est vous ! »

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.
Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.
Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir votre Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

  3

  Nous défendons une ville qui protège et réinvente son territoire. A cette fin, nous nous engageons à **maîtriser l'habitat par l'adoption d'un nouveau schéma de développement communal.** La première phase de cette démarche sera de poser un diagnostic objectif et indépendant via un bureau de consultants spécialement dédicacé à cette fin. Par la suite, nous définirons ensemble (avec les citoyens) les options d'aménagement du territoire. Nous mettrons l'accent sur toutes mesures fortes pour freiner l'étalement urbain et limiter la densification.
  Nous encouragerons la verdurisation et contraindrons le maintien des espaces verts dans les futurs projets immobiliers pour répondre notamment aux enjeux climatiques (inondations notamment, empreinte écologique).

- D'ici la révision du SDC, adopter un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur?

  3

Le moratoire a été voté par le Conseil communal sur proposition d'Hervé RIGOT, Echevin de l'Urbanisme en juillet 2023. Il concerne toutes les zones urbanisables du plan de secteur. Il ne s'applique pas aux zones agricoles et forêts qui, par définition, ne peuvent pas être urbanisées.

Ce moratoire s'imposait dans l'attente de l'adoption du nouveau SDC pour préserver notre territoire avant de le réinventer avec vous.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

  3

  Nous faisons de la maîtrise de l'habitat une priorité pour limiter l'étalement urbain.
  Pour ces motifs, nous nous engageons à :

  - Effectuer un inventaire annuel des logements inoccupés.
  - Encourager la rénovation de bâtiments existants occupés ou non en recourant notamment à l'application du plus haut taux de la taxe communale.
  - Poursuivre la promotion de l'AIS auprès des propriétaires via notre référent logement.
  - Contraindre les promoteurs à intégrer des logements moyens et abordables dans leurs projets.
  - Lutter contre les marchands de sommeil.
  - Sanctionner le non-respect des normes de salubrité et normes incendies.
  - Poursuivre une politique de logement social volontaire avec l'habitat solidaire de Hesbaye pour offrir des logements de qualité (145 rénovations actuellement en cours).

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

  2

  Les aides financières à la rénovation et réhabilitation relèvent de la compétence régionale. Si le contexte actuel laisse craindre une révision à la baisse voire une disparition de certaines, nous ne pouvons malheureusement pas initier celles-ci

  Les règles d'urbanisme pour la rénovation et la réhabilitation de bâtiments feront effectivement l'object d'une attention particulière dans le cadre de l'adoption du nouveau SDC. Nos engagements sont clairs : **Protéger et réinventer notre territoire en garantissant l'accès au logement pour tous.**

Concernant la division de logement, nous y sommes favorables mais pas en dépit de la qualité des logements. En outre, il faudra tenir compte des impacts sur la collectivité (mobilité, réseau d'égouttage…).

- Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1

La compétence communale se limite à l'instruction du permis d'urbanisme dans le cadre du SDC. Les autres éléments relèvent de la compétence régionale.

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

2

Si le diagnostic du futur SDC met en évidence cet enjeu, nous nous engageons à y donner suite.

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

2

Nous souhaitons **soutenir nos agriculteurs, artisans et producteurs locaux et toutes les initiatives citoyennes pour une ville plus verts.**
Pour ces motifs, nous nous engageons à :

- Mettre à disposition des parcelles communales pour le maraîchage
- Développer des jardins communautaires
- Encourager le recours aux produits locaux dans la confection des repas de nos écoles

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

2

S'il s'agit de terres propriété de la ville de Waremme, nous pouvons le garantir sous réserve que l'intérêt général ne nous impose à revoir l'affectation. (Exemple : Nécessité de créer un bassin d'orage sur une terre agricole pour préserver chacun des inondations).
S'il s'agit des terres privées situées sur le territoire de notre commune, le cadre légal et notamment le respect de la propriété privé ne nous offre pas l'opportunité de nous engager sur ce point.

4. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

- Renforcer ou mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (ex. plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

3

Nous nous engageons fermement à poursuivre la verdurisation de notre ville et nos villages par les actions suivantes :

- Développer le « plan nature dans ma commune »
- Poursuivre la déminéralisation des espaces publics comme nous l'avons fait au Tumulus et prochainement au Brouck
- Soutenir la plantation d'arbres et de haies pas nos concitoyens et nos agriculteurs
- Augmenter la place du végétal dans les espaces publics et intensifier les plantations
- Finaliser le projet de réserve naturelle de Bleret
- Construire les espaces publics autour d'un projet vert
- Verduriser tous nos cimetières

- Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des agglomérations ?

3

Voir supra. En outre, nous souhaitons offrir un espace vert accessible à chacun à moins de 15 minutes à pieds. Nous pourrons y parvenir en :

- Poursuivant l'opération de développement urbain (Rewe, Trame verte et bleu le long du Geer, Brouck)
- Activant une nouvelle opération de développement rural porteuse de projets verts en collaboration avec le PCDN

- En imposant des charges urbanistiques « vertes » dans le cadre de futur développement immobilier

5. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

- Améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

  3

  Cet accès à l'information existe déjà. Nous veillerons à le renforcer en conformité avec le code environnement et dans le respect des droits de chacun (respect vie privée, droit intellectuel…).

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

  3

  Oui dans le respect des limites de forme fixée par les codes.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

  3

  La procédure de construction d'un SDC est fixée par le CODT.
  Nous nous engageons à une communication proactive, transparente et claire.
  Notre volonté est d'impliquer à chaque fois et autant que possible nos concitoyens pour construire ensemble notre ville de demain.
  Nous multiplierons les rencontres aux moments clés pour y parvenir ensemble !